Image not found or type unknown

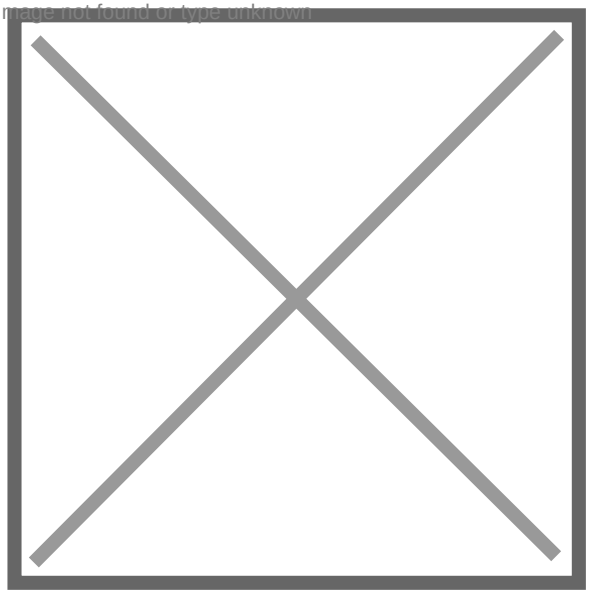

Demande de changement de garde

Par **psbt2009**, le **21/09/2009** à **16:41**

Bonjour,
Je suis papa d'un petit garçon de 7 ans. Il vit en résidence alternée
avec moi et sa maman, 1 semaine chacun depuis 3ans et demi. Tous se passe parfaitement bien pour lui, il vit bien ce mode de garde, heureux de vivre, a de bon résultats scolaires...
Sa maman a toujours tout imposé, pour ne pas créer de conflit je me suis toujours "écrasé".
Mais pour une fois j'ai "osé" lui dire NON à propos d'un changement d'école non justifié! Elle est partie habitée à 4 km de notre domicile conjugal à notre séparation, elle veut le changer d'école pour le rapprocher de chez elle (alors qu'elle cherche un logement à acheter avec son compagnon donc elle ne sait pas ou elle sera...). Dans cette école il y est depuis le début, a ses copains de CP (il est en CE1), de maternelle et même de crèche pour certains! son meilleur copain et lui sont inséparables depuis la crèche ! de plus dans cette école les effectifs de classe sont aux alentours de 20 élèves alors que là où elle veut le mettre c'est aux alentour de 30.
Donc au mois de mai elle a radié mon fils de son école sans me le dire et donc sans mon accord, l'a inscrit dans mon dos dans l'autre école, et comme elle savait que je m'y opposerais a envoyé une requête au juge pour demander une résidence principale assortie d'une PA de 350 € (sans me le dire non plus je viens de l'apprendre en recevant la convocation).
Je suis donc convoqué prochainement devant le JAF.
Que pensez-vous qu'il puisse se passer, peut-elle "gagne"? moi je demande
juste à continuer la résidence alternée qui fonctionne très bien pour notre fils, et à ce qu'il ne change pas d'école, je ne veux pas lui retirer des droits ni quoi que ce soit puisque je n'agis que dans l'intérêt de mon fils (de plus elle ne paye pas l'école, les frais médicaux, ... je m'occupe de tout, elle l'a emmené à l'école de manière incessante en retard quand il était en grande section etc...).
Je ne pense pas prendre d'avocat, elle avec l'aide juridictionnelle peut-être prendra t'elle un avocat (puis-je le savoir?), puisqu'elle est totalement instable professionnellement, et travail à

la carte (prends plusieurs mois de vacances par an, refuse les CDI...)
De plus financièrement elle a refait sa vie depuis plus de 2 ans avec quelqu'un qui travaille, et qui ne paye pas de loyer (vit chez ses parents).

Merci de me guider si vous en avez la possibilité, quels conseils pouvez-vous me donner?

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés